



Micro foncier ou déclaration au réel

Par **PAPIJOJO**, le 11/07/2014 à 22:17

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Je suis propriétaire de logements loués depuis 1998 dans lesquels j'ai effectué des travaux. J'ai donc pratiqué le réel pendant de nombreuses années bien que les revenus soient inférieurs au seuil de 15000 €. N'ayant plus de charges importantes je suis donc revenu au micro foncier depuis quelques années. Devant maintenant faire des réparations importantes je vais sans doute revenir au réel. Suis-je soumis aux 3 ans de réel ou bien, ayant usé de cette option pendant longtemps avant de revenir au micro foncier, puis-je y échapper? Merci de votre aide.